



«Il disait que c'était de l'amour»

JUSTICE • Le Tribunal de la Broye juge depuis hier un quinquagénaire accusé d'avoir abusé de sa belle-fille durant deux ans. La plaignante a dénoncé les faits près de quinze ans après.

MARC-ROLAND ZOELLIG

«Il me disait que c'était normal, que c'était de l'amour. Et aussi que c'était permis, vu qu'il n'était pas mon père. Mais il ajoutait qu'il ne fallait pas en parler car les adultes ne comprendraient pas notre amour...» C'est d'une voix entrecoupée de sanglots qu'une femme de 28 ans a décrit, hier devant le Tribunal pénal de la Broye, le traitement que lui aurait fait subir, il y a près de quinze ans, son beau-père en qui elle avait placé toute sa confiance.

Relations ambiguës

Assis sur le banc des accusés, soustrait à la vue de sa victime par un grand paravent en bois, l'homme ainsi mis en cause secoue discrètement la tête. Ce quinquagénaire français ayant fugacement tâté du show-biz et des paillettes lorsqu'il enseignait la danse et la chorégraphie reconnaît, certes, s'être fait prodiguer des fellations par sa belle-fille, qui n'était âgée que de 13 ans au début de leur «relation», dont il reconnaît aujourd'hui qu'elle était inappropriée et qui aurait duré deux ans. Il en avait alors quarante bien révolus.

«Mais je ne l'ai jamais contrainte à faire quoi que ce soit, par la force ou autre-

ment», ajoute-t-il en contestant les accusations de viol et de contrainte sexuelle dont l'accable la procureure Yvonne Gendre, qui a requis une peine de six ans de prison. Admettant en revanche s'être rendu coupable d'actes d'ordre sexuel avec des enfants, il espère s'en tirer avec une peine assortie d'un sursis intégral. Il a aussi accepté de verser 5000 francs d'indemnités pour tort moral à sa victime – qui en demande 20000 – et de rembourser une partie de ses frais de thérapie. Le tribunal rendra son jugement lundi prochain.

Ce n'est qu'au début de l'an dernier, juste avant le délai de prescription, que la plaignante s'est résolue à porter les faits, remontant aux années 2001 à 2003, à la connaissance de la justice. «Je ne l'ai pas fait pour me venger. Je voulais aller au bout des choses, me dire que j'ai vraiment tout fait pour aller mieux», a-t-elle expliqué au président Pascal L'Homme.

Le feu roulant des questions du magistrat a contribué à mettre en lumière l'ambiguïté de la relation qui unissait alors la victime et son tourmenteur, qui a d'abord été son prof de danse avant de devenir le

compagnon de sa mère. Mais aussi le rôle trouble joué par cette dernière, que l'accusé avait, en quelque sorte, mise en compétition avec sa propre fille. Cette femme aurait fait part, à plusieurs reprises, de sa volonté de le quitter mais en aurait été dissuadée par l'adolescente...

A l'instruction, l'accusé a qualifié sa sexualité de «lesbienne»

De son côté, le prévenu a eu quelques sorties étonnantes pour tenter d'expliquer son dérapage. Il a ainsi parlé de «jeu de séduction» entre lui et celle qui n'était alors qu'une ado de 13 ans. «Par rapport à ses copines de danse, elle était grande et maladroite. Je lui ai appris à se redresser. Si j'avais voulu quelqu'un d'autre, il y en avait de plus belles qu'elle», a lâché le quinquagénaire en précisant que son école de danse – fermée depuis – comptait alors quelque 200 élèves...

Il a également confessé son fort penchant pour l'alcool et la cocaïne à l'époque des faits, de même que son inclination à des

pratiques sexuelles impliquant divers ustensiles – dont des légumes – qu'il conteste toutefois avoir éprouvées sur sa belle-fille. Ayant qualifié sa sexualité de «lesbienne» lors de l'instruction, car il aime s'habiller en femme, l'ancien chorégraphe, qui a fréquenté le petit monde des élections de Miss et autres comédies musicales au retentissement régional, nie catégoriquement avoir imposé des relations sexuelles complètes à sa victime et prétend que ses accusations tardives relèvent d'un caprice pour une histoire de financement d'études refusé.

Amis à la rescousse

La plaignante affirme le contraire avec conviction, ajoutant qu'elle n'avait commencé à prendre la pilule qu'une année après les premiers abus et qu'elle avait été soulagée de ne pas être tombée enceinte.

Ses accusations l'ont brouillée avec sa mère et certains amis de son beau-père, dont plusieurs sont venus au tribunal témoigner en faveur du prévenu. L'un d'eux, à qui la jeune femme s'était confiée juste avant de se décider à actionner la justice, lui avait servi une théorie fumeuse sur les relations entre adultes et enfants dans l'Antiquité... I

EN BREF

AU TÉLÉPHONE, ELLE CAUSE UN ACCIDENT

GUIN Une collision frontale a fait trois blessés légers dimanche vers 20 h, sur la route entre Guin et Mariahilf. En train de se servir de son natel, une conductrice de 52 ans a dévié de sa trajectoire et heurté la voiture arrivant en face. Les deux conducteurs, ainsi qu'une passagère de 17 ans, ont été légèrement blessés, communique la police. La conductrice fautive était un peu éméchée. Elle s'est vu imposer une interdiction de circuler de quelques heures. La route a dû être fermée durant une heure. ARM

DIABÈTE EN CONFÉRENCE

FRIBOURG Le Centre de soins infirmiers pour diabétiques et l'association Vivre au Schoenberg organisent une conférence sur «le dépistage et la prévention du diabète». Ce rendez-vous est fixé au samedi 20 février, à 14 h, à l'école primaire de la Heitera, à Fribourg. La Dr Nathalie Pugnale mènera les débats et les participants pourront faire un test de dépistage. Entrée libre. OW

INTERVIEW EXPRESS

«Joey Starr a tenté de me clasher»



V. MURITH-A

PATRICK ROUILLER, ALIAS PAUL PLEXI

> Le chanteur et guitariste glânois de 27 ans est de retour dans le télécrochet français «Nouvelle Star», suivi par plus d'un million de téléspectateurs. Sa première prestation est à découvrir dans l'émission diffusée ce soir, sur la chaîne D8, dès 21 h.

Vous vous êtes déjà présenté au casting de la «Nouvelle Star» durant la saison passée. Pourquoi retentez-vous l'aventure?

J'ai fait mon retour à la «Nouvelle Star» l'année dernière, dix ans après mon premier passage dans l'émission. Grâce à un parcours sans faute, j'ai franchi toutes les étapes jusqu'à me qualifier pour l'épreuve du feu (ultime phase d'élimination avant les prime time en direct, ndlr). Au même moment, ma candidature a été retenue pour participer à la Montreux Jazz Academy. J'ai dû choisir entre les deux car le tournage avait lieu en même temps que l'académie. Comme j'ai opté pour Montreux, j'ai un goût d'inachevé par rapport à la «Nouvelle Star».

Quel morceau avez-vous choisi pour séduire le jury et comment s'est passée votre prestation?

J'ai interprété «Les moulins de mon cœur» de Michel Legrand. C'est l'une de mes chansons préférées et l'une des plus belles chansons françaises. Lors de mon audition, les jurés m'ont reconnu. Leur accueil a été chaleureux car ils savent pourquoi j'ai quitté l'émission en cours de route l'année der-

nière. En revanche, Joey Starr, le nouveau membre du jury, a tenté de me clasher. Il m'a directement envoyé des vannes. Il a dit que j'étais le chouchou du jury et que tout était gagné d'avance pour moi. Je ne sais pas si la séquence sera diffusée en entier, mais en tout cas, c'était déstabilisant. Je ne m'y attendais pas.

Vous n'en êtes pas à votre premier télécrochet. Que vous apportent ces émissions?

Ce qui est bien, c'est qu'elles permettent de se confronter à des professionnels et de savoir ce qu'on vaut. A chaque fois, il faut être prêt à remballer son ego, à se remettre en question et à faire un travail sur soi-même. Ce sont des expériences très positives.

A côté de la «Nouvelle Star», vous venez de recevoir le Prix Elsner 2015 doté d'une valeur de 10 000 francs. A quoi va-t-il vous servir?

Ce prix va me permettre de réaliser un disque de cinq titres, écrits pour la plupart en français, que nous sommes en train d'enregistrer dans un studio basé à Fribourg. Sa sortie est prévue pour la fin de l'année.

PROPOS RECUEILLIS PAR FB

PUBLICITÉ



Désormais, vous téléphonez aussi avec votre numéro fixe à l'extérieur du bureau.

Avec la nouvelle offre combinée pour PME.

Grâce à My PME Office et son App pratique, vous pouvez appeler avec votre numéro professionnel depuis votre portable, dévier des appels et organiser des conférences téléphoniques.

Bienvenue au pays de tous les possibles.



Votre cadeau: batterie de secours, valeur CHF 59.-*

Exclusivement au Swisscom Shop

swisscom.ch/mypmeoffice